



## 20 avril 2018 : 7<sup>ème</sup> séance sur le Temps de travail La CGT métallurgie quitte la réunion !

Aujourd'hui, se tenait la 7<sup>ème</sup> séance de négociation sur le temps de travail, dans le cadre de la renégociation de l'ensemble du dispositif conventionnel qui régit la vie d'1,4 million de salariés de la Métallurgie. D'emblée, l'UIMM annonce qu'elle souhaite que cette nouvelle séance soit conclusive.

Depuis l'ouverture de cette négociation en septembre dernier, le patronat de la métallurgie n'a eu qu'un seul objectif : faire travailler plus longtemps les salariés déjà dans l'emploi, faisant fi à la fois des conséquences sur leur santé et des millions de privés d'emploi.

De provocation en surenchère, l'UIMM a finalement osé proposer un contingent annuel de 510 heures supplémentaires (350H + 160H au « volontariat »), sachant qu'actuellement il est de 220h / an.

Cela s'ajoute à toute une batterie de dispositions permettant notamment aux patrons de faire travailler le dimanche, de réduire le repos quotidien et hebdomadaire simplement pour un surcroît d'activité ! Une boîte à outils pour en finir avec les 35 heures, les 39 heures et les 40 heures ! **C'est 50 ans de retour en arrière !**

Au cours de ces 7 séances de négociation, la CGT a porté de nombreuses propositions démontrant qu'il est indispensable de travailler moins pour travailler mieux et travailler tous. Réduire le temps de travail à 32h, limiter le forfait à 200 jours, inclure le temps d'habillage dans le temps de travail effectif, contrôler la charge de travail... c'est une des voies pour aller vers le plein emploi, prendre en compte les évolutions technologiques et diminuer considérablement l'exposition aux nuisances.

La CGT a fait le constat qu'aucune de ses propositions n'a été retenue dans cette pseudo-négociation. Aussi, elle a décidé de quitter la réunion.

C'est une véritable alerte qui exprime notre inquiétude en matière de conditions de travail et de vie des salariés mais aussi concernant l'avenir de nos industries.

**D'ores et déjà, la CGT Métallurgie appelle les salariés à faire du 1<sup>er</sup> mai une grande journée de mobilisation pour une véritable négociation sur la réduction du temps de travail et une Convention Collective Nationale de progrès social.**

Oui aux 32 heures hebdomadaires, oui au forfait annuel à 200 jours, non aux 510 heures supplémentaires !

*Montreuil, le 20 avril 2018*